

**EPL STELLAE
VILLE DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 4

L'an deux mille vingt-six, le lundi 11 mai

Le Conseil d'Administration de l'EPL Stellae de la Commune
LA TRINITÉ

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal

sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Président

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le mardi 05 mai 2026

OBJET : DELIBERATION N°7 - Ouverture des crédits d'investissement 2027 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2027

PRÉSENT(E)S :

M. Ladislas Polski

M. Rudy Accossato

M. Jean-Paul Genieys

Mme Marie-Pierre Parini

EXCUSÉS :

Mme Chantal Carrié

M. Didier Razafindralambo

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mai 2026

N° 7

Objet : Ouverture des crédits d'investissement 2027 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2027

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2026 d'adoption du budget primitif 2026,

Considérant que les crédits à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif, mais également celles inscrites aux décisions modificatives,

Considérant la nécessité de mandater les factures d'investissement dès le service fait,

Considérant les crédits à ouvrir dès janvier 2027 à hauteur de 50 % des crédits votés en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Autorise** les engagements, la liquidation et le mandatement des mandats d'investissement dans la limite de la moitié des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1. Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

**Président de l'Etablissement
Public Local Stellae**



Vote :

Pour :

4

Contre :

Abstention :

✓

✓